

**Ministry of Labour, Immigration,
Training and Skills Development**

Program Delivery Support
Branch

33 Bloor St E., 2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3

**Ministère du Travail, de l'Immigration,
de la Formation et du Développement
des compétences**

Direction du soutien à la
prestation des programmes

33, rue Bloor Est., 2e étage
Toronto ON M7A 2S3



Note de service

Destinataires : Fournisseurs de services du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais

Expéditrice : Annette Huton, directrice
Direction du soutien à la prestation des programmes
Division de l'emploi et de la formation

Date : Le 25 mars 2024

Objet : Administration du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais 2024-2025

Objectif

La présente note de service vise à informer les bénéficiaires du Programme ontarien d'aide aux personnes inscrites aux programmes de formation relais (POA-FR) des délais administratifs pour l'exercice 2024-2025.

Que se passe-t-il?

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) conclura les ententes de paiement de transfert (EPT) dans le cadre du POA-FR pour l'exercice 2024-2025 en mai 2024.

Qui est touché?

Les fournisseurs de services du Programme de formation relais de l'Ontario (PFRO) admissibles et d'autres fournisseurs de services de formation relais admissibles qui ne participent pas au PFRO.

Que faut-il faire maintenant?

Le personnel régional du MTIFDC communiquera avec tous les fournisseurs de programmes de formation relais admissibles afin de procéder à l'élaboration et à la signature des EPT dans le cadre du POA-FR pour 2024-2025. Les modalités et les échéanciers de paiement sont indiqués dans l'EPT.

Contexte

Le POA-FR offre des bourses d'un montant maximal de 5 000 \$ aux participants du PFRO qui sont inscrits à des programmes non financés par le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Une telle bourse est destinée aux titulaires actuels d'une entente conclue dans le cadre du PFRO et aux anciens titulaires d'une entente qui sont toujours admissibles à un financement du POA-FR pour les participants.

Cordonnées

Une conseillère ou un conseiller en emploi et en formation du bureau régional communiquera avec chaque titulaire d'une entente conclue dans le cadre du POA-FR. Les questions pourront ensuite être soumises par l'entremise du bureau régional.

Merci,

Annette Huton

Directrice

c.c.

Charles Bongomin, directeur régional, région du Centre-Ouest

Laura Loveridge, directrice régionale, région du Centre-Est

Heather Cross, directrice régionale, région de l'Ouest

Nicole Pereira, directrice régionale par intérim, région du Nord

Shawna Bourne, directrice régionale, région de l'Est